



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **14 avril 2020** exceptionnellement par conférence téléphonique à 19 h 00, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 et à laquelle ont pris part:

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Bruneau Hébert
Siège #2 - Yvan Boucher
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Yvan Arsenault
Siège #5 - Adrien Quirion
Siège #6 - Lynda Bouffard

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Breton. Madame Véronique Dostie Boulianne, directrice générale, secrétaire-trésorière est présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

5.2 - Dépôt des rapports

5.3 - Lettre de démission de Monsieur Denis Clément

5.4 - Inventaire des pièces et accessoires

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

6.2 - Achats et travaux du mois - voirie

6.3 - Entraide intermunicipale-secteur voirie

6.4 - Silverado 2008-plancher défectueux

6.5 - Employés de voirie

6.6 - Tracteur des Travaux agricoles Richard Lapointe

6.7 - Balayage des rues

6.8 - Programme de gestion des actifs municipaux

6.9 - Services offerts FQM-Demande de subvention TECQ

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 - Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

20-04-93



N° de résolution
ou annotation

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

- 8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 8.2 - Soumissionnaires-projet RIRL rang 10 et rue Boutin
- 8.3 - 2e projet du règlement #455-20-Règlement d'emprunt
- 8.4 - Adoption du règlement #456-20-L'obligation d'enregistrer un ou des chiens
- 8.5 - Projet interconnexion des Appalaches - Maine
- 8.6 - Acceptation du dossier modifié de la CPTAQ-Vincent Lapierre
- 8.7 - Demande de dérogation
- 8.8 - CPTAQ-Décision voie de contournement

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

- 9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

- 10.1 - Demande de report de taxes et du taux d'intérêt
- 10.2 - Employé de remplacement-entente intermunicipale
- 10.3 - Nomination de la secrétaire-réceptionniste
- 10.4 - Plan de continuité des activités (PCA)
- 10.5 - Heures-Horaire des employés
- 10.6 - Machine à dépôt
- 10.7 - Autorisation à tous les paliers gouvernementaux
- 10.8 - Déclaration des compétences -retrait pour les matières organiques
- 10.9 - Employé de voirie-Daniel Grenier
- 10.10 - Employé Inspecteur en bâtiment
- 10.11 - Plan particulier d'intervention-PPI (STRAT-J)
- 10.12 - Nomination de bénévoles pour la MRC
- 10.13 - Vente pour taxes-retrait de Caroline Miclette et Marco Auclair
- 10.14 - Offre de service - Débroussaillage-Travaux agricoles Richard Lapointe
- 10.15 - Offre de service - Automatisation des communications - SOMUM
- 10.16 - Demande d'aide financière pour soutenir - Bilodeau Collision inc.
- 10.17 - Demandes à la directrice générale et secrétaire trésorière par résolution
- 10.18 - Lettre pour les déplacements des employés
- 10.19 - Installation de "plexiglass" et achats de produits sanitaires
- 10.20 - Frais de l'assurance MMQ vu le retrait des réclamations Silverado 2011
- 10.21 - Production de rapport journalier par les employés de travaux publics
- 10.22 - Demande de mettre le Silverado 2008 à l'extérieur

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

- 11.1 - Adoption des comptes

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

- 12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 mars 2020
- 12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 31 mars 2020

13 - RAPPORT DU MAIRE



N° de résolution
ou annotation

20-04-94

- 13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS
 - 14.1 - SAE et contrat de travail
 - 14.2 - Offre d'activités de camp de jour - SAE
 - 14.3 - Offre de service camps de jour de Katag
 - 14.4 - Offre de visite guidée sous la terre-Mine Capelton
- 15 - QUESTIONS DIVERSES
- 16 - CLÔTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par madame Lynda Bouffard, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et déposé, le point varia demeurant ouvert.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février dernier a été remis à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu d'adopter et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité de Nantes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné les circonstances, la séance à huis clos ne permet pas la présence de citoyens.

5 - SERVICE INCENDIE

5.1 - Dépôt du rapport du directeur en incendie

Les élus ont pris connaissance du rapport du mois de mars de monsieur Éric Côté.

20-04-95

5.2 - Dépôt des rapports

Considérant que la directrice générale et secrétaire trésorière a besoin des rapports pour les ateliers de travail soit le premier mardi de chacun des mois;

Considérant que les rapports sont produits en lien avec les interventions du mois passé;

Considérant que des propos ont été tenus en date du 6 avril 2020 par un des conseillers spécifiant que les rapports n'étaient pas complétés dû aux interventions à ajouter;



N° de résolution
ou annotation

20-04-96

20-04-97

Considérant que le chef pompier a mentionné à la directrice général et secrétaire trésorière remettre le rapport maximum le jeudi à 15 h 00 et que ce dernier a remis celui-ci un samedi;

Considérant que le chef pompier a aussi mentionné ne jamais procéder ainsi avec l'ancienne directrice générale et secrétaire trésorière;

Considérant que le chef pompier n'a pas remis une copie du rapport DSI comme exigé par la directrice générale et secrétaire trésorière et que la municipalité de Nantes doit avoir des dossiers complets dans tous les domaines afin de répondre aux questions ou aux informations demandées.

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le chef pompier émettre ses rapports mensuels au plus tard le 1er lundi de chaque mois qui suivent le mois des interventions à citer, et ce, avant 15 h 00. Par exemple, pour le rapport d'avril, le chef pompier doit remettre une copie à la directrice générale le 4 avril 2020 et ainsi de suite. Advenant le cas que le lundi soit un congé férié, le rapport doit être déposé au maximum le mardi à 12 h 00 (midi). De plus, il est résolu que le chef pompier transmettre une copie du rapport DSI tel qu'on lui avait demandé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.3 - Lettre de démission de Monsieur Denis Clément

Monsieur Jacques Breton, le maire ira chercher les sources d'informations auprès du chef pompier et du pompier qui a remis une lettre de démission le vendredi 10 avril 2020.

5.4 - Inventaire des pièces et accessoires

Considérant que la municipalité de Nantes reçoit des demandes du comptable quant aux inventaires annuels des pièces et accessoires dans tous les domaines: voirie, eau potable, incendie;

Considérant que la vérification comptable approche malgré le report de celle-ci dû au Coronavirus (COVID-19);

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que les employés responsables de ces secteurs puissent fournir à l'adjoite administrative, Mélissa Laplante, les données concernant l'inventaire annuel des pièces et des accessoires au 31 décembre 2019 afin de le fournir pour la vérification comptable.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - SERVICE DE VOIRIE

6.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal

Les élus ont pris connaissance du rapport.

6.2 - Achats et travaux du mois - voirie

Considérant que monsieur Stéphane Lacroix demande l'achat d'une brouette avec une cuve en plastique au coût de **136.82\$ taxes comprises**;

Sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu d'autoriser l'achat d'une brouette avec une cuve en



N° de résolution
ou annotation

20-04-98

plastique. Un montant prévu de **136.82\$ taxes comprises** pour couvrir la facture à recevoir, pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

6.3 - Entraide intermunicipale-secteur voirie

La municipalité de Nantes a des risques de manquer de main-d'oeuvre vu la crise qui sévit de la COVID-19;

Les municipalités environnantes ont offert de l'entraide:

-Marston faire le rang St-Joseph;

-Ste-Cécile: faire jusqu'à l'intersection de la route 161 et la Grande-Ligne;

Les élus ont pris connaissance de l'entraide qui peut subsister entre les municipalités.

6.4 - Silverado 2008-plancher défectueux

Considérant les photos transmises par monsieur Stéphane Lacroix pour le Silverado 2008;

Considérant que l'achat a été fait le mois passé;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que monsieur Stéphane Lacroix effectue les réparations nécessaires sur le Silverado 2008 et qu'un montant est prévu pour couvrir les frais auxquels la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

20-04-99

6.5 - Employés de voirie

Considérant l'offre d'emploi pour la recherche d'un opérateur en travaux publics (inspecteur);

Considérant que les employés de voirie avaient été avertis par la directrice générale et secrétaire trésorière que l'offre d'emploi serait publiée sur les réseaux sociaux et sur Emploi-Québec;

Considérant que monsieur Stéphane Lacroix émet le sentiment de se faire mettre dehors;

Considérant que monsieur Pierre-Étienne Morin a discuté avec la directrice générale et secrétaire trésorière et désire conserver son poste;

Considérant que monsieur Pierre-Étienne Morin souhaite participer aux ateliers de travail;

Considérant que monsieur Mario Calvé a donné son curriculum vitae pour le poste d'inspecteur en travaux publics;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu de convoquer monsieur Mario Calvé en conférence téléphonique pour une entrevue avec tous les conseillers afin de valider l'intérêt de celui-ci pour le poste d'inspecteur en travaux publics. Il est résolu que monsieur Stéphane Lacroix et monsieur Pierre-Étienne Morin conservent un emploi au sein de la municipalité de Nantes. Finalement, il est résolu que monsieur Pierre-Étienne Morin participe aux



N° de résolution
ou annotation

20-04-100

ateliers de travail afin de répondre aux questions demandées.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 - Tracteur des Travaux agricoles Richard Lapointe

Considérant que la saison est à sa fin;

Considérant que monsieur Stéphane Lacroix mentionne à la directrice générale et secrétaire-trésorière qu'il désire que l'on déplace le tracteur afin d'éviter que les employés fassent des plaintes à ce sujet;

Considérant que ce problème a assez persister dans le temps;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu de demander aux Travaux agricoles Richard Lapointe d'enlever leur véhicule du garage municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.7 - Balayage des rues

Considérant qu'il y a bonne épaisseur de sable et de roches sur la rue Laval et dans toutes les entrées de rangs;

Considérant que le "Backo" peut ramasser le plus gros;

Considérant que des citoyens dans le secteur veulent recevoir ce qui sera ramassé;

Considérant que les employés de voirie peuvent venir déposer le surplus de sable et de roches sur le terrain de la municipalité de Nantes;

Considérant que Les Entreprises SC Classique est le fournisseur de services pour le balayage des rues;

Considérant que le coût pour l'année 2020 pour le transport est de **50.00\$ (excluant les taxes)**;

Considérant que le taux horaire est de **140.00\$ l'heure (excluant les taxes)**;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que les employés de voirie enlèvent le sable et les roches sur la rue Laval et dans toutes les entrées des rangs avec le "Backo". Il est aussi résolu que si des citoyens font la demande, les employés sont autorisés à déposer le contenu où ils souhaiteront. Sinon, les surplus de sable et de roche pourront être déposés sur le terrain de la municipalité de Nantes. Ensuite, il est résolu que monsieur Stéphane Lacroix contacte Les Entreprises SC Classique afin de leur annoncer qu'ils seront le fournisseur de services pour le balayage des rues cette année 2020 avec un taux horaire de **140.00\$ de l'heure (excluant les taxes)** et **50.00\$ (excluant les taxes)** pour le transport. Ces montants sont prévus pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.8 - Programme de gestion des actifs municipaux

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

20-04-102



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

Considérant que la FQM a sollicité la MRC du Granit pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021;

Considérant que le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, à sa séance du 18 mars 2020, une résolution afin de manifester son intérêt à la FQM à participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs;

Considérant que le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, à sa séance du 18 mars 2020, une résolution afin de s'engager, auprès de la FQM, à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021;

Considérant que monsieur Pierre-Étienne Morin refuse de participer aux activités organisées dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, et appuyé par monsieur Yvan Boucher :

QUE la Municipalité de Nantes informe la MRC du Granit et la Fédération québécoise des municipalités de son engagement à participer aux activités organisées dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux et s'engage à achever ce programme de formation avec succès.

QUE la Municipalité de Nantes nomme Madame Véronique Dostie Boulianne, directrice générale et secrétaire trésorière; Monsieur Richard Grenier, conseiller, pour participer aux activités organisées dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux.

QUE le troisième membre à participer sera nommé ultérieurement dans une future séance.

QUE la Municipalité de Nantes s'engage, dans le cas de l'abandon de sa participation, à en aviser la FQM dans les meilleurs délais.

QUE la Municipalité de Nantes s'engage à compléter une évaluation finale du Programme de formation afin de faire connaître son degré de satisfaction.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-103

6.9 - Services offerts FQM-Demande de subvention TECQ

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière ne connaît pas toutes les étapes et procédures pour faire une demande à la TECQ 2019-2023;

Considérant que les élus ont pris connaissance du rapport joint par la FQM pour offrir certains services, en particulier à la page 7 concernant l'aide pour la TECQ;



N° de résolution
ou annotation

20-04-104

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière n'a pas les codes d'accès afin de faciliter la majorité de ses demandes;

Considérant qu'un projet est déjà enclenché par la municipalité et qu'une demande de TECQ 2019-2023 n'a pas été produite dû aux circonstances énumérées ci-haut et que celle-ci doit être faite le plus rapidement possible;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière pourrait utiliser les services de la FQM afin de la diriger convenablement sur les étapes à entreprendre;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu d'accorder à la directrice générale et secrétaire-trésorière l'utilisation des services de la FQM pour faire la demande à la TECQ 2019-2023 et que la municipalité de Nantes assumera les coûts engendrés par un tel service.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7 - SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 - Approbation du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

Considérant que le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable a été émis;

Considérant que monsieur Jean Théberge a mentionné n'avoir aucune urgence à ce niveau et que le rapport sera analysé en profondeur avec la directrice générale et secrétaire-trésorière ultérieurement;

Considérant que les élus ont pris connaissance du rapport annuel;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu d'approuver le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable tel qu'il a été déposé par monsieur Jean Théberge.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

8.1 - Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment

Aucun rapport

8.2 - Soumissionnaires-projet RIRL rang 10 et rue Boutin

Les élus ont pris connaissance de l'analyse des soumissionnaires faite par Monsieur Frédéric Blais concernant l'implantation d'un égoût pluvial, les travaux de voirie et de pavage du rang 10 et de la rue Boutin. À ce sujet, une décision finale pour le choix du soumissionnaire sera prise à la prochaine séance.

8.3 - 2e projet du règlement #455-20-Règlement d'emprunt

PROJET

Règlement numéro 455-20 décrétant une dépense de ? pour les travaux de voirie locale sur le 10e Rang

Le règlement doit être fait par secteur donc, remis à une prochaine séance ultérieure.



N° de résolution
ou annotation

Les membres du Conseil devant choisir si à l'ensemble ou secteur (si ce dernier, je mentionne qu'on ne peut pas déposer le projet aujourd'hui, car je dois avoir des cartes des matrices géographiques pour les bassins du secteur Laval Nord et secteur Village).

Avis de motion	Le 10 mars 2020
Projet de règlement	Le 2020
Adoption du règlement	
Approbation du MAMH	
Entrée en vigueur	
Avis de publication	

Jacques Breton,

Maire

Véronique Dostie Boulianne,

Directrice générale,

Secrétaire-trésorière

20-04-105

8.4 - Adoption du règlement #456-20-L'obligation d'enregistrer un ou des chiens

Règlement 456-20-L'obligation d'enregistrer un ou des chiens

ATTENDU que le 3 mars 2020, le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens entre en vigueur au Québec.

ATTENDU que divers événements tragiques survenus au Québec au cours des dernières années, le gouvernement a donné la responsabilité aux municipalités d'appliquer ce règlement.

En conséquence, le Conseil adopte, ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1. Enregistrer le chien auprès de la municipalité de Nantes

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 15 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Malgré le premier alinéa, l'obligation d'enregistrer un chien:

1. S'applique à compter du jour où le chien atteint l'âge de 6 mois lorsqu'une animalerie, municipalité soit un commerce où des animaux de compagnie



N° de résolution
ou annotation

sont gardés et offerts en vente au public, ou un éleveur de chiens est propriétaire ou gardien du chien;

2. Ne s'applique pas à un établissement vétérinaire, un refuge, un service animalier, une fourrière ou toute personne ou tout organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1) ainsi qu'à un établissement d'enseignement ou un établissement qui exerce des activités de recherche.

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais annuels d'enregistrement au coût de **20.00\$ taxes incluses**.

ARTICLE 2. Fournir les informations demandées par la municipalité de Nantes

Le propriétaire ou gardien du chien doit fournir, pour l'enregistrement de ce dernier, les renseignements et documents suivants:

1. Son nom et ses coordonnées;
2. La race ou le type, le sexe, la couleur, l'année de naissance, le nom, les signes distinctifs, la provenance du chien et si son poids est de 20 kg et plus;
3. Le cas échéant, la preuve que le chien est vacciné contre la rage, stérilisé ou micropucé ainsi que le numéro de la micropuce, ou un avis écrit d'un médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien;
4. Toute décision à l'égard du chien ou à son égard rendue par une municipalité locale en vertu du présent règlement ou d'un règlement municipal concernant les chiens.

ARTICLE 3. Informer de toute modification au dossier du chien

L'enregistrement d'un chien dans une municipalité locale subsiste tant que le chien et son propriétaire ou gardien demeurent les mêmes.

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit informer la municipalité locale dans laquelle ce dernier est enregistré de toute modification aux renseignements fournis en application de l'article 17.

ARTICLE 4. Médaille portant le numéro d'enregistrement du chien

La municipalité de Nantes remet au propriétaire ou gardien d'un chien enregistré une médaille comportant le numéro d'enregistrement du chien.

Un chien doit porter la médaille remise par la municipalité locale afin d'être identifiable en tout temps.

ARTICLE 5. Maîtrise du chien

Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.



N° de résolution
ou annotation

ARTICLE 6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion	Le 10 mars 2020
Projet de règlement	Le 10 mars 2020
Adoption du règlement	Le 14 avril 2020
Avis de publication	Le 15 avril 2020

Jacques Breton,
Maire

Véronique Dostie Boulianne,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

20-04-106

8.5 - Projet interconnexion des Appalaches - Maine

Considérant les demandes faites par madame Julie Couture;

Considérant le retard et que monsieur Pichardie n'a pas encore procédé;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que monsieur Pichardie remplisse les formulaires destinés au projet d'interconnexion des Appalaches demandés par Hydro-Québec et de les faire parvenir le plus rapidement possible à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour que celle-ci l'apporte à la prochaine séance.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-107

8.6 - Acceptation du dossier modifié de la CPTAQ-Vincent Lapierre

Considérant la demande de Me Veilleux quant au sujet du dossier modifié de la CPTAQ de monsieur Vincent Lapierre;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Boucher, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que Monsieur Pichardie fasse part de son opinion quant au dossier de la CPTAQ de monsieur Vincent Lapierre qui a été modifié afin que la directrice générale et secrétaire-trésorière puisse le soumettre à une séance ultérieure.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-108

8.7 - Demande de dérogation

Considérant que madame Lynda Bouffard attend sa dérogation;

Considérant que le comité doit prendre une position depuis début mars et que le dossier a été présenté depuis février;

Considérant qu'une réunion doit être planifiée avec le comité CCU;



N° de résolution
ou annotation

20-04-109

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que Monsieur Pichardie procède à la demande de dérogation et planifie une réunion avec le comité CCU.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8 - CPTAQ-Décision voie de contournement

Les élus ont pris connaissance du rapport de la CPTAQ concernant leur décision pour la voie de contournement.

9 - SERVICE D'EAUX USÉES

9.1 - Dépôt du rapport de l'opérateur en eaux usées

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'opérateur en eaux usées.

10 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

10.1 - Demande de report de taxes et du taux d'intérêt

Considérant que les dispositions des articles 481 de la Loi sur les cités et les villes et l'article 981 du Code municipal, une municipalité peut, par résolution, modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrrages de taxes pour le reste de l'année à courir. Comme elle peut utiliser ce pouvoir autant de fois qu'elle le juge opportun, une telle modification pourrait également s'appliquer pendant la période que la municipalité détermine soit jusqu'au **30 mai 2020**;

Considérant que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut par ailleurs, par règlement, modifier le calendrier des versements restant des comptes de taxe en prolongeant le délai de ces versements jusqu'au **30 mai 2020** pour le premier versement dû le **30 mars 2020**;

Considérant que le Règlement #453-20 Règlement fixant le taux des taxes et des tarifications 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à **12%** devient immédiatement exigible, uniquement sur la partie des taxes et/ou tarifications dues;

Considérant que pour tout compte de taxes dont le total est supérieur à **300.00 \$**, le débiteur doit les payer, à son choix, en 4 versements égaux, le premier versement étant dû au **30 mars 2020**, le deuxième versement étant dû le **30 mai 2020**, le troisième versement étant dû le **30 juillet 2020** et le quatrième et dernier versement étant dû le **30 septembre 2020**;

Considérant que les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité de Nantes désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que le taux d'intérêt sur les taxes et les tarifications exigibles pour l'année courante soit de **0 % par an et que ce taux soit maintenu jusqu'au **30 mai 2020**. De plus, le Conseil a résolu que le premier versement soit reporté au **30 mai 2020** et que tous les paiements des citoyens**



N° de résolution
ou annotation

20-04-110

ayant été déjà comptabilisés ne seront pas remboursés par la municipalité de Nantes.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

10.2 - Employé de remplacement-entente intermunicipale

Les élus sont conscient que les employés peuvent devoir s'absenter dû à la pandémie du Coronavirus et qu'il n'y a aucune certitude quand au retour rapide de ceux-ci à leur poste de travail. De plus, ils ont mis en place une procédure de télé-travail afin de faciliter la situation de certains employés. Les élus ont pris connaissance que des ententes intermunicipales peuvent être passées et que si nécessaire, ils contacteront avec les responsables de cette initiative.

10.3 - Nomination de la secrétaire-réceptionniste

Considérant que les élus avaient décidés à **18.00\$/heure** le taux horaire de la nouvelle secrétaire-réceptionniste;

Considérant qu'un élu a mentionné à la candidate potentielle le taux de **18.50\$/heure**;

Considérant la crise du COVID-19 et l'impossibilité de la former et de lui donner du travail ainsi que de la superviser;

Considérant que le 4 mai au retour normal selon le gouvernement, elle pourrait commencer et que la directrice générale et secrétaire-trésorière même si elle demeure en télé-travail lui donnera comme à l'adjointe du travail (planification);

Considérant que madame Heuréka Fillion a donné son nom pour être secrétaire-réceptionniste;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée de monsieur Yvan Boucher, il est résolu d'embaucher madame Heuréka Fillion au taux horaire de **18.50\$/heure**. Le Conseil établit qu'elle commencera le **4 mai 2020** avec un horaire du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00. Les conditions de travail supplémentaires suivent la Loi sur les normes du travail. Monsieur Bruneau Hébert est contre la proposition du salaire à **18.50\$/heure**.

Résolution adoptée à la majorité.

20-04-111

10.4 - Plan de continuité des activités (PCA)

Considérant que les élus ont pris connaissance du plan de continuité des activités (PCA);

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Richard Grenier, il est résolu que le Conseil approuve le plan de continuité des activités (PCA).

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-112

10.5 - Heures-Horaire des employés

Considérant que les employés excèdent leurs horaires réguliers;



N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'il est important d'émettre une réglementation claire et cohérente à ce niveau;

Considérant que l'horaire des employés de travaux public est de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, sauf en saison hivernale;

Considérant que les employés de voirie peuvent excéder leur temps régulier en cas d'urgence et d'utiliser leur jugement lors de la saison hivernale;

Considérant que l'horaire de la secrétaire-réceptionniste est de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi totalisant 30 heures/semaine;

Considérant que l'horaire de l'adjointe administrative est de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00, temps partiel soit trois (3) jours semaine, sauf lorsque le bureau est fermé au public et qu'elle peut décider des heures effectuées selon son bon jugement et sa bonne foi;

Considérant que l'horaire de la directrice générale et secrétaire-trésorière est de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 sauf les vendredis où elle termine à 15 h 00 une semaine sur deux;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière participe aux réunions du Conseil, aux ateliers, aux réunions avec les partenaires d'action et que des échéances peuvent restreindre le temps de travail;

Considérant que les fonctions de la directrice générale et secrétaire-trésorière ne permettent pas un horaire fixe étant donné la responsabilité de ses fonctions;

Considérant que les fonctions de l'inspecteur en bâtiment et un horaire le mardi et le vendredi 9 h 00 à 17 h 00, vu que plusieurs dossiers sont en retard, il pourra faire des heures supplémentaires à son horaire habituel;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que les employés respectent les énoncés plus haut et cadrent leur horaire en fonction des heures à respecter selon leur contrat respectif.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-113

10.6 - Machine à dépôt

Considérant que la municipalité a acquis la machine pour effectuer les dépôts;

Considérant les récents changements à ce niveau ainsi que les nouvelles procédures;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière n'avait aucun accès;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu d'autoriser à la directrice générale et secrétaire-trésorière, Véronique Dostie Boulianne l'accès pour faire fonctionner la machine pour effectuer les dépôts et d'obtenir les services et la formations requis tels qu'ils étaient déjà spécifié par Desjardins lors de l'acquisition de la machine à dépôt.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-114

10.7 - Autorisation à tous les paliers gouvernementaux



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Considérant que madame Véronique Dostie Boulianne est nommée Directrice générale et secrétaire-trésorière depuis le 4 février 2020;

Considérant que Madame Maryse Morin n'est plus en poste depuis octobre 2019;

Considérant que Madame Lucie Lortitch n'est plus en poste depuis le 7 février 2020;

Considérant que madame Véronique Dostie Boulianne par sa nomination doit avoir les pouvoirs suivants :

-Obtenir les codes d'accès de tous les paliers gouvernementaux (fédéral et provincial) afin d'accéder à toutes informations qui concernent la municipalité de Nantes et l'ACLN;

-Obtenir les informations en discutant avec des employés de tous les paliers gouvernementaux en ce qui concerne la municipalité de Nantes et l'ACLN;

-Émettre des relevés d'emploi en ayant accès à un CODE RE/WEB;

-Émettre des documents exigés par tous les paliers gouvernementaux en ce qui a trait à la municipalité de Nantes et l'ACLN;

-Accéder rapidement à l'information par le biais de code d'accès (Clickécur, PGAMR, CNESST, déclaration des salaires, RE/WEB, SESAMM et tout autre codes qui peuvent s'avérer nécessaires dans ses fonctions pour la municipalité de Nantes et l'ACLN);

-Toutes autres actions nécessitant un accès complet aux paliers gouvernementaux pour la municipalité de Nantes et l'ACLN.

Considérant que des retards sont déjà révélés à plusieurs niveaux (déclaration de salaires; changement de taux CNESST, relevés d'emploi);

Considérant que madame Véronique Dostie Boulianne a téléphoné à tous les endroits requis, a fait les démarches sur Internet, et ce, sans succès;

Considérant que madame Véronique Dostie Boulianne a discuté par courriel avec certaines personnes, s'est déplacée dans les locaux fédéraux du Lac-Mégantic (Service Canada), et en vain;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière n'a toujours pas eu d'éclaircissement et d'aide pour obtenir tous les codes d'accès;

Considérant que l'absence de codes d'accès et d'aide nuisent au bon fonctionnement de la municipalité de Nantes;

Considérant la demande de tous les paliers gouvernementaux de fournir une résolution lui permettant d'avoir TOUS LES ACCÈS;

Considérant que la demande exige un changement rapidement de la situation vu la crise qui sévit dans le Québec concernant le Coronavirus (COVID-19);

Considérant que des employés seront mis sur le chômage et auront besoin de relevés d'emploi;

Considérant que la municipalité de Nantes est dans les processus pour des réparations de chemins et d'autres projets nécessitant la collaboration de tous les paliers gouvernementaux;

Considérant qu'elle a besoin de code d'accès PGAMR pour un projet dont la municipalité de Nantes doit envoyer des documents par ce site;



N° de résolution
ou annotation

20-04-115

Considérant que d'autres codes pourront être demandés selon les besoins respectifs de la municipalité de Nantes;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que le Conseil accorde à Madame Véronique Dostie Boulianne, directrice général et secrétaire-trésorière, tous les accès mentionnés plus haut et tous ceux qu'elle aura besoin ultérieurement dans ses fonctions qui ne sont pas cités dans cette présente résolution. Le Conseil révoque l'accès à tous les paliers gouvernementaux à Madame Maryse Morin et Madame Lucie Lortitch qui ne sont plus au service de la municipalité de Nantes et l'ACLN.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.8 - Déclaration des compétences -retrait pour les matières organiques

RETRAIT - DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DU GRANIT - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES À L'EXCEPTION DES MATIÈRES ORGANIQUES INDUSTRIELLES ET DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE SYSTÈMES DE TRAITEMENT MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le 20 septembre 2017, la MRC du Granit déclarait compétence en matière de collecte et de transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux en adoptant la résolution # 2017-153;

ATTENDU QUE la MRC du Granit considère opportun de déclarer sa compétence en matière de traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux et de simplifier les conditions administratives et financières de l'exercice du droit de retrait ou d'adhésion d'une municipalité locale à la compétence de la MRC;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC du Granit, lors de la séance du conseil des maires du 18 mars 2020, a manifesté son désir de se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et 678.0.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 du *Code municipal du Québec*, la MRC du Granit a transmis aux municipalités locales de son territoire, par courrier recommandé, sa résolution d'intention de déclaration de compétence en matière de collecte, transport et traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;



N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Richard Grenier , appuyé par monsieur Yvan Arsenault :

QUE la Municipalité de Nantes exerce son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques qui exclue les matières organiques industrielles et les boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux.

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC par courrier recommandé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-116

10.9 - Employé de voirie-Daniel Grenier

Considérant qu'à l'habitude lors du printemps et des saisons suivantes la municipalité de Nantes a seulement besoin de deux hommes;

Considérant que monsieur Daniel Grenier a émis le désir de poursuivre pour la municipalité de Nantes et qu'il est prêt à dépanner si nécessaire;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyé par monsieur Yvan Arsenault, il est résolu d'émettre le relevé d'emploi à monsieur Daniel Grenier à sa demande et que la municipalité de Nantes est prête à ce qu'il dépanne et à le reprendre l'hiver prochain 2020-2021.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-117

10.10 - Employé Inspecteur en bâtiment

Considérant que monsieur Pichardie ne semble pas vouloir faire un retour au bureau;

Considérant qu'il a tenté d'organiser son bureau afin de faire du télé-travail, mais que les outils en place chez lui ne lui permettent pas d'effectuer la majorité de ses tâches;

Considérant la situation qui sévit au Québec et que la majorité des entreprises sont aussi contraintes au télé-travail;

Considérant qu'il ne désire pas se déplacer d'un village à l'autre;

Considérant la demande de monsieur Pichardie d'avoir son relevé d'emploi pour obtenir du chômage;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyé par monsieur Richard Grenier, il est résolu que monsieur Pichardie retourne au travail étant en retard sur plusieurs dossiers et que la municipalité de Nantes a mis en place des procédures d'hygiène afin d'assurer la santé et la sécurité au travail.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.11 - Plan particulier d'intervention-PPI (STRAT-J)



N° de résolution
ou annotation

20-04-118

Les élus ont pris connaissance du Plan particulier d'intervention - PPI fait par STRAT-J.

10.12 - Nomination de bénévoles pour la MRC

Considérant la demande de la MRC du Granit et de la SDEG d'avoir la collaboration de la municipalité de Nantes en soulignant le travail des bénévoles;

Considérant que la publication des personnes désignées apparaîtra dans l'édition du 24 avril 2020 dans l'Écho de Frontenac dans une page dédiée à remercier les bénévoles qui animent nos communautés;

Considérant que la possibilité de manifester notre appréciation du travail qu'accomplissent les bénévoles de la municipalité de Nantes dans un court texte de 2-3 phrases;

Considérant la limite du 17 avril 2020 pour l'envoi des textes citant l'appréciation de nos bénévoles;

Considérant que la municipalité de Nantes aura un espace dédié dans la page de l'Écho de Frontenac avec le message et le logo de la municipalité;

Considérant la proposition des élus quant au choix de nommer tous les bénévoles de la municipalité de Nantes;

Considérant que les conseillers trouvent que c'est une belle initiative et qu'ils peuvent poser le geste annuellement sans intermédiaire ou intervention d'une tierce partie afin de reconnaître tous les bénévoles de la municipalité de Nantes;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu de nommer tous les bénévoles de la municipalité de Nantes comme bénévoles méritant une reconnaissance auprès de la MRC. Il est résolu que la municipalité de Nantes adopte personnellement pour les futures années une reconnaissance annuelle des bénévoles sans intervention d'une tierce partie, et ce, à la manière qui conviendra le mieux à tous les conseillers.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-119

10.13 - Vente pour taxes-retrait de Caroline Miclette et Marco Auclair

Considérant les propos de la MRC:

Considérant que les personnes cités en objet ont remis un dépôt de 2000.00 \$;

Considérant qu'ils n'ont pas d'adresse fixe et qu'il est difficile de leur faire un remboursement;

Considérant la possibilité de leur part d'un recours tel que mentionné par la MRC;

Considérant le coût de 224.67 \$ taxes incluses pour le retrait des personnes citées en objet auprès des Ventes d'immeubles pour non-paiement de taxes;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu d'annuler la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes de madame Miclette et monsieur



N° de résolution
ou annotation

20-04-120

Auclair ainsi que d'annuler le chèque émis aux propriétaires. Il est résolu d'ajouter le montant des frais d'administration de **224.67 \$ taxes incluses** au dossier des propriétaires et de payer le montant à la MRC du Granit.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.14 - Offre de service - Débroussaillage-Travaux agricoles Richard Lapointe

Considérant l'offre de service de l'entreprise: Travaux agricoles Richard Lapointe pour le débroussaillage de l'année 2020 envoyé par courriel le 8 avril 2020;

Considérant qu'ils ont une débroussailleuse arrière latérale avec un mat de 32 pieds permettant de faire les côtés des chemins, le fond des fossés et le côté extérieur des fossés ainsi que les branches en hauteur et que le prix est fixé à 110.00\$/heure;

Considérant qu'ils ont également une autre débroussailleuse avant latérale avec mat de 25 pieds et que le prix est fixé à 90.00\$/heure;

Considérant que les employés de voirie doivent déterminer avec l'entreprise de la date et quel secteur sera à débroussailler;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que les employés de voirie détermine avec l'entreprise la date et le secteur afin d'engager les Travaux agricoles Richard Lapointe pour le débroussaillage des fossés avec le mat de 32 pieds pour l'année 2020 au prix de 110.00\$/heure et au besoin l'autre débroussailleuse avant latérale avec mat de 25 pieds et que le prix est fixé à 90.00\$/heure. Ce montant est prévu pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.15 - Offre de service - Automatisation des communications - SOMUM

Les élus ont pris connaissance du document joint et ils n'ont pas d'intérêt.

20-04-121

10.16 - Demande d'aide financière pour soutenir - Bilodeau Collision inc.

Considérant la demande subvention faites par courriel de Bilodeau Collision inc.;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a répondu à leur courriel en les dirigeant vers le site Internet: www.sdeg.ca vu le nouveau programme d'urgence pour les PME dont la MRC gère un nouveau fonds sous forme de prêt maximal de 50 000\$;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Adrien Quirion, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière fasse parvenir à Collision Bilodeau l'avis public concernant le report de taxes et du taux d'intérêt ainsi que les indications qu'ils peuvent se référer à leur institution financière.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

20-04-122

10.17 - Demandes à la directrice générale et secrétaire trésorière par résolution

Considérant qu'un conflit d'intérêt persiste et qu'un conseiller parle au nom d'un employé;

Considérant que la directrice générale et secrétaire trésorière se fait dénigrer dans chacune de ses actions et qu'elle n'a plus aucune crédibilité auprès des employés;

Considérant que la directrice générale et secrétaire trésorière a pris la décision de ne plus répondre à aucun courriel des conseillers, et ce, afin de garder sa santé psychologique;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a le sentiment que la confiance est rompue avec certains membres du Conseil;

Considérant que des écrits mentionnant un principe de confidentialité ont été transmis à des membres du personnel sans autorisation des autres membres du Conseil;

Considérant plusieurs faits et que les courriels de la directrice générale et secrétaire-trésorière se ramassent entre plusieurs mains;

Considérant que cette situation a assez duré et que la directrice générale et secrétaire-trésorière est épuisée de la persistance de certains conseillers et membres du personnel à son égard;

Considérant qu'à la suite d'une action posée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, un conseiller et un employé ont décidé de poursuivre un acharnement afin de nuire à la réputation de celle-ci et d'émettre de la persistance dans leurs actions tout en lui nuisant avec des paroles citées à plusieurs personnes contre elle;

Résolution rejetée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-123

10.18 - Lettre pour les déplacements des employés

Considérant la demande des employés d'écrire une lettre prouvant qu'ils travaillent pour la municipalité de Nantes et qu'ils peuvent se déplacer dans les rues afin de se rendre à leur travail;

Considérant que certains policiers peuvent émettre des contraventions;

Considérant la peur de certains employés;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière produise une lettre disant que certains employés sont tenus de venir travailler au bureau ou d'aller chercher des équipements dans leur quart de travail.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-124

10.19 - Installation de "plexiglass" et achats de produits sanitaires

Considérant la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

Considérant que les membres du personnel doivent être protégés à leur retour au travail;



N° de résolution
ou annotation

20-04-125

Considérant l'achat de deux (2) "plexiglass" est une bonne solution pour mettre une barrière entre les citoyens et les employés soit à l'accueil et un au bureau de monsieur Jacques Pichardie;

Considérant que la municipalité de Nantes a le devoir d'assurer et de protéger la santé et la sécurité des employés et de la population en faisant l'achat de produits sanitaires;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu que la directrice générale et secrétaire-trésorière fasse les démarches pour installer un plexiglass ainsi que des produits sanitaires afin d'assurer et de protéger la santé et la sécurité des employés et de la population dans les bureaux municipaux. Ces montants sont prévus pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.20 - Frais de l'assurance MMQ vu le retrait des réclamations Silverado 2011

Considérant que la municipalité de Nantes a décidé dans une séance antérieure de retirer les réclamations au dossier du camion Silverado 2011;

Considérant la réclamation demandée par la MMQ de **246.00\$ taxes incluses**;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Richard Grenier, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu de faire un chèque au montant de **246.00\$ taxes incluses** afin de couvrir les frais encourus pour l'ouverture et la fermeture d'un dossier de réclamation #MMQP-03-030045.5 . Ce montant est prévu pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-126

10.21 - Production de rapport journalier par les employés de travaux publics

Considérant que la municipalité de Nantes reçoit plusieurs plaintes;

Considérant que la municipalité de Nantes peut répondre aux citoyens suite aux informations reçues dans le rapport journalier des employés de travaux publics;

Par ces motifs et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Yvan Boucher, il est résolu que les employés de travaux publics produisent un rapport journalier des actions et décisions prises au courant de leur journée. Il est résolu qu'ils déposent leur rapport dans la boîte aux lettres noire à l'entrée du bureau municipal afin que la directrice générale et secrétaire-trésorière prenne connaissance des informations et répondre adéquatement aux citoyens.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20-04-127

10.22 - Demande de mettre le Silverado 2008 à l'extérieur

Considérant que le Silverado 2008 doit rester dehors afin de sécher pour ne pas qu'il rouille;

Par ce motif et sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Bruneau Hébert, il est résolu de demander aux employés de



N° de résolution
ou annotation

20-04-128

travaux publics de laisser à l'extérieur le Silverado 2008 pour qu'il sèche en tout temps.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - PRÉSENTATION DES COMPTES

11.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer énumérés, totalisant 112 171.90 \$ en référence aux chèques numéros 20200158 à 20200217, 202090189 à 202090276 et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Administration générale:

Sécurité publique:

Transport:

Hygiène du milieu:

Aménagement, urbanisme et développement:

Loisirs et culture:

Remises de l'employeur:

Dépenses d'investissement:

Total des chèques émis:

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

12.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 31 mars 2020

La directrice générale, secrétaire-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 31 mars 2020, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

12.2 - Acceptation des dépenses autorisées au registre du D.G. au 31 mars 2020

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé les dépenses contenues dans son registre pour le mois de mars 2020;

Considérant que les élus ont pris connaissance des dépenses autorisées contenues dans le registre pour le mois de mars 2020 au montant total de 2 952.40\$ taxes incluses;

Sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par madame Lynda Bouffard, il est résolu que les élus acceptent les dépenses autorisées contenues dans le registre déposé pour le mois mars 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13 - RAPPORT DU MAIRE

13.1 - Dossiers traités durant le mois à la MRC



N° de résolution
ou annotation

20-04-130

Monsieur Jacques Breton donne un compte rendu de certains dossiers traités à la séance du mois passé de la MRC du Granit:

-Réunion particulière comportant des espaces entre chaque personne;

-Aucun gros sujet à part les demandes de compétences matières résiduelles, organiques etc.;

-Employés de la MRC travaille de chez eux en télé-travail; très peu sont dans les bureaux de la MRC du Granit;

-Comité de développement économique, le prochain sera soumis au Conseil des maires, ce qui va changer la dynamique.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

14.1 - SAE et contrat de travail

Considérant la crise du Coronavirus (COVID-19) et une incertitude quant à la possibilité d'offrir un travail cet été aux animateurs du SAE;

Considérant que le contrat des salariés sera de 8 semaines soit du 25 juin 2020 au 21 août 2020;

Considérant que l'employé exerce ses fonctions durant les semaines de construction;

Considérant que l'employé est régit par la Loi sur les normes du travail et obtient son congé férié du 1er juillet à raison 1/20 du salaire gagné des quatre semaines qui précèdent le congé férié;

Considérant que le contrat peut être rompu avant la fin du contrat par accord entre l'employé et l'employeur selon les conditions suivantes :

• Par l'initiative de l'employeur dans les cas suivants :

- - Force majeure : événement extérieur telle qu'une exigence gouvernementale :

o Si tel est le cas, l'employeur émet une indemnité compensatrice de deux (2) semaines au salarié selon une moyenne de ses salaires hebdomadaires gagnés dans les semaines qui précèdent l'avis de résiliation du présent contrat.

- - Faute grave :

o L'employé est immédiatement retiré de ses fonctions et congédié.

- - Impossibilité pour l'employé de continuer à exercer ses fonctions.

• Par l'initiative de l'employé moyennant un préavis écrit de deux (2) semaines.

Par ces motifs sur la proposition de monsieur Yvan Arsenault, appuyée par monsieur Adrien Quirion, il est résolu de faire signer le contrat de travail aux employés du service d'animation estivale (SAE) selon les conditions énumérées ci-haut.



N° de résolution
ou annotation

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14.2 - Offre d'activités de camp de jour - SAE

Les élus ont pris connaissance de la documentation et les coordonnatrices pourront les analyser plus tard.

14.3 - Offre de service camps de jour de Katag

Les élus ont pris connaissance des informations et les coordonnatrices les analyseront en moment opportun.

Bonjour,

Je vous fais parvenir la description pour les animations en camps de jour de *Katag*. Le coût des animations est de 5 \$ par enfant par heure d'animation, ce qui inclut un petit souvenir à la fin de la journée.

Le *Katag* est un mélange sécuritaire entre un sport d'équipe, un grand jeu et la tague où deux équipes s'affrontent à l'aide d'épées-mousse. L'objectif est de mettre hors jeu les joueurs de l'autre équipe en les touchant avec son épée-mousse comme à la tague. L'activité se joue à l'aide d'équipements (lunettes de protection, dossards et épée en mousse, bouclier, arc...) fournis pour la durée de l'activité.

À l'extérieur ou au gymnase, l'animateur guidera les enfants au travers de cette joute amicale et sportives d'envergure dans un cadre sécuritaire et stimulant. Plusieurs activités complémentaires liées à l'univers fantastique de ce grand jeu compléteront une journée faite sur mesure pour filles et garçons de 5 à 13 ans. Ils développent leur esprit d'équipe en évoluant dans ce jeu thématique, basé sur des valeurs fondamentales comme l'esprit sportif, la solidarité, le respect et l'honnêteté.

Katag, tel que les événements « Grandeur nature », s'inspire des jeux de rôles de type médiéval, dans lesquels les joueurs incarnent physiquement un personnage dans un univers fictif. Tout au long de la journée, ils se lanceront à fond dans des attaques-surprises, des épreuves, des tournois et une chasse au trésor.

14.4 - Offre de visite guidée sous la terre-Mine Capelton

Les élus ont pris connaissance des informations et les coordonnatrices analyseront l'activité.

15 - QUESTIONS DIVERSES

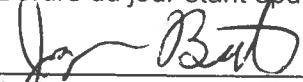
Aucune question.

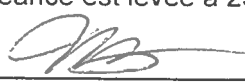


N° de résolution
ou annotation

16 - CLÔTURE DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 23.


Jacques Breton
Maire


Véronique Dostie Boulianne
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je, **Jacques Breton**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

